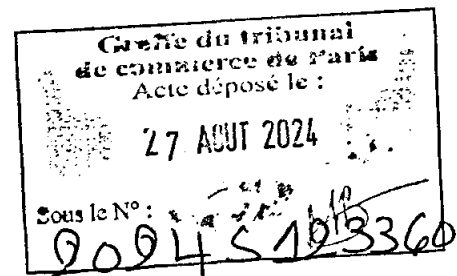


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 22/08/2024 - 123360 - 2017 B 22404 - 832 404 990 - A&M Batiment & Rénovation

AM BATIMENT ET RENOVATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 118 QUAI DE JEMMAPES
75010 PARIS
832 404 990 RCS PARIS



PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

L'an 2023,
Le 30 juin,
À 14h30,

Les associés de la Société AM BATIMENT ET RENOVATION, société à responsabilité limitée au capital de 2 500 euros, divisé en 250 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 118 QUAI DE JEMMAPES 75010 PARIS, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Monsieur AMRO EZZAT HASSAN EL SHAZLY, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur ADEL EL SAID KHISHAH, titulaire de 150 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur AMRO EZZAT HASSAN EL SHAZLY, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,

A E

A K

- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A E

A R

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à -3 459 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-3 459 euros
Report à nouveau antérieur :	4 197 euros
Solde	738 euros
Au compte « report à nouveau » S'élevant ainsi à 738 euros	738 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

AMRO EZZAT HASSAN EL SHAZLY
Gérant

AMRO EZZAT HASSAN EL SHAZLY ADEL EL SAID KHISHAH



AM BATIMENT ET RENOVATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 118 QUAI DE JEMMAPES
75010 PARIS
832 404 990 RCS PARIS

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à -3 459 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-3 459 euros
Report à nouveau antérieur :	4 197 euros
Solde	738 euros
Au compte « report à nouveau » S'élevant ainsi à 738 euros	738 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

AM BATIMENT ET RENOVATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 118 QUAI DE JEMMAPES
75010 PARIS
832 404 990 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à -3 459 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-3 459 euros
Report à nouveau antérieur :	4 197 euros
Solde	738 euros
Au compte « report à nouveau » S'élevant ainsi à 738 euros	738 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



AM BATIMENT ET RENOVATION

**Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 118 QUAI DE JEMMAPES
75010 PARIS
832 404 990 RCS PARIS**

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

Exercice clos le 31 décembre 2022

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et, le cas échéant, de prendre des décisions relatives à la gérance ou au contrôle de notre Société.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2022, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.



Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 174 968 euros contre 185 882 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 61 787 euros contre - 35 000 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 87 011 euros contre 47 433 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 118 115 euros contre 82 825 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 667 euros contre 667 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 24 351 euros contre 16 259 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 8 808 euros contre 6 256 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 2 contre 2 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 667 euros contre 667 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 239 619 euros contre 154 107 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -2 864 euros contre -3 225 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à -2 864 euros contre -3 225 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -595 euros contre - 385 euros pour l'exercice précédent.

Aucun impôt sur les sociétés n'était dû au titre de l'exercice écoulé.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde ainsi par une perte de - 3 459 euros contre une perte de -3 610 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 143 958 euros contre 115 223 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -3 459 euros.



Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-3 459 euros
Report à nouveau antérieur :	4 197 euros
Solde	738 euros
Au compte « report à nouveau »	738 euros
S'élevant ainsi à 738 euros	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 3 488 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à PARIS,
Le 30 juin 2023.

AMRO EZZAT HASSAN EL SHAZLY
Gérant



AM BATIMENT ET RENOVATION

**Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 118 QUAI DE JEMMAPES
75010 PARIS
832 404 990 RCS PARIS**

**RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN
2023**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Chers associés,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à PARIS,
Le 30 juin 2023.

AMRO EZZAT HASSAN EL SHAZLY
Gérant



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
AM BATIMENT ET RENOVATION		118 QUAI DE JEMMAPES	
SIRET	8 3 2 4 0 4 9 9 0 0 0 0 1 8	75010 PARIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	2 864
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

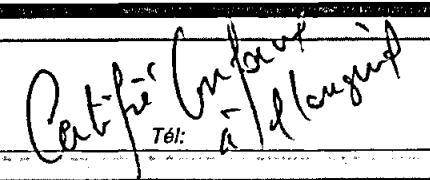
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
INTEGRAL GESTION 28 RUE DE LA CHAPELLE 75018 PARIS Tél: 01 53 35 87 70		 Tél: 01 53 35 87 70	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 30/04/2023 Lieu: PARIS	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	
		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

N° 2065 bis
2023

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
--	--

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13	13
14	14
15	15
16	16
17	17
18	18
19	19
20	20
21	21
22	22
23	23
24	24
25	25
26	26
27	27
28	28
29	29
30	30
31	31
32	32
33	33
34	34
35	35
36	36
37	37
38	38
39	39
40	40
41	41
42	42
43	43
44	44
45	45
46	46
47	47
48	48
49	49
50	50
51	51
52	52
53	53
54	54
55	55
56	56
57	57
58	58
59	59
60	60
61	61
62	62
63	63
64	64
65	65
66	66
67	67
68	68
69	69
70	70
71	71
72	72
73	73
74	74
75	75
76	76
77	77
78	78
79	79
80	80
81	81
82	82
83	83
84	84
85	85
86	86
87	87
88	88
89	89
90	90
91	91
92	92
93	93
94	94
95	95
96	96
97	97
98	98
99	99
100	100

K	DIVERS
---	--------

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	22 883
---	--------

14	CARRE A/E CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE BONS
----	---

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON
---	---

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2023

Désignation de l'entreprise		AM BATIMENT ET RENOVATION		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		118 QUAI DE JEMMAPES		75010 PARIS		
Numéro SIRET *		8 3 2 4 0 4 9 9 0 0 0 0 1 8				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2		
				Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 1		
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		
		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010		012		
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	4 000	030	3 259	
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
Total I (5)		044	4 000	048	3 259	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	61 787	052	61 787	
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	71 905	070	71 905
		Autres * (3)	072	9 150	074	9 150
	Valeurs mobilières de placement	080	15	082	15	
	Disponibilités	084		086	387	
	Charges constatées d'avance *	092	360	094	360	
	Total II	096	143 217	098	143 217	
	Total général (I+II)	110	147 217	112	3 259	
PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 500	122	2 500	
	Ecarts de réévaluation	124		126		
	Réserve légale	126	250	128	250	
	Réserves réglementées*	130		132		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131		134		
	Report à nouveau	134	4 197	136	7 807	
	Résultat de l'exercice	136	(3 459)	138	(3 610)	
	Subventions d'investissement	137		139		
	Provisions réglementées	140		142		
	Total I	142	3 488	144	6 947	
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	21 344	158	24 912	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		166		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	16 727	168	2 097	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	3 530	172	102 399	
	Produits constatés d'avance	174		176		
Total III		176	140 470	178	108 275	
Total général (I + II + III)		180	143 958	182	115 223	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire l'article 1122 des lois A fin du Code Général des Impôts		Désignation de l'entreprise		AM BATIMENT ET RENOVATION		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13	1	1	2	2	0
						1	1	2	2	0	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210					
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214					
		services *		217		218		174 968		185 882	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		61 787		(35 000)		
	Production immobilisée *				224						
	Subventions d'exploitation reçues				226						
	Autres produits				230						
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		236 755		150 882	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234						
	Variation de stock (marchandises) *				236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		87 011		47 433		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240						
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242		118 115		82 825		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	667	244		667		667	
	Rémunérations du personnel *				250		24 351		16 259		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		8 808		6 256		
	Dotations aux amortissements *				254		667		667		
	Dotations aux provisions				256						
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262				0	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260								
	Total des charges d'exploitation (II)				264		239 619		154 107		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		(2 864)		(3 225)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280					
	Produits exceptionnels				(IV)	290					
	Charges financières				(V)	294					
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			300		595		385	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348								
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306					
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310		(3 459)		(3 610)
B - RÉSULTAT FISCAL						312		314		3 459	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318					
	Provisions non déductibles *					322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247				330		595			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997		
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. sexies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)					
Divers* ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		350		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G								993			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352		354		2 864	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356					
	Déficits antérieurs reportables : * 3.225 ont imputés sur le résultat :							360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						370		372		2 864	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

AM BATIMENT ET RENOVATION

31/12/2022

Détail des réintégrations diverses		
PENALITES AMENDES		595
Total des réintégrations diverses	330	595

[illegible]

Désignation de l'entreprise : AM BATIMENT ET RENOVATION

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	4 000	462		464		466	4 000	4 000
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	4 000	492		494		496	4 000	4 000
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	2 593	552	667	554		556	3 259	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	2 593	572	667	574		576	3 259	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : AM BATIMENT ET RENOVATION

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	3 225	Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits reportables	984	3 225
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Déficits de l'exercice	860	2 864
					Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	6 090

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	33 203
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	16 631
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise :

31/12/2022

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : AM BATIMENT ET RENOVATION				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	2
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	174 968
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	174 968
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	61 787
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	61 787
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	95 645
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	108 401
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	204 046
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	32 709
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)				117	32 709
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	174 968	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2022	160	31/12/2022
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(I) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 3 2 4 0 4 9 9 0 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AM BATIMENT ET RENOVATION

ADRESSE (voie) 118 QUAI DE JEMMAPES

CODE POSTAL 75010 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	250

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique KHISHAH Prénom(s) ADEL EL SAID

Nom marital % de détention 60.00 Nb de parts ou actions 150

Naissance : Date 280166 N° Département Commune GHRBIA Pays EG

Adresse : N° 28 Voie RUE STEPHENSON

Code postal 75018 Commune PARIS Pays France

Titre (2) M Nom patronymique EL SHAZLY Prénom(s) AMRO EZZAT HASSAN

Nom marital % de détention 40.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 300984 N° Département Commune EGYPT E Pays EG

Adresse : N° 118 Voie QUAI DE JEMMAPES

Code postal 75010 Commune PARIS Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 3 2 4 0 4 9 9 0 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AM BATIMENT ET RENOVATION

ADRESSE (voie)

118 QUAI DE JEMMAPES

CODE POSTAL

75010

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.